

## Propositions de pension pour personne âgée, retraité-e

### 1. Calcul avec une indemnité de travail de CHF 25.– par heure

		CHF par jour		CHF par mois	
<b>Repas</b>	Petit déjeuner	3.50	jusqu'à 5.00	105	jusqu'à 150
	Dîner (repas principal)	11.50	jusqu'à 15.00	345	jusqu'à 450
	Souper	9.00	jusqu'à 10.50	270	jusqu'à 315
		24.00	jusqu'à 30.50	720	jusqu'à 915
<b>Logement</b>	Chambre, participation au loyer (chauffage compris)			250	jusqu'à 800
	Charges, frais domestiques <sup>1</sup>			80	jusqu'à 130
	Travaux de rangement et de nettoyage			250	jusqu'à 380
<b>Linge</b>	Lessive et repassage			150	jusqu'à 200
				<b>1'450</b>	<b>jusqu'à 2'425</b>

### 2. Calcul avec une indemnité de travail de CHF 30.– par heure

		CHF par jour		CHF par mois	
<b>Repas</b>	Petit déjeuner	4.00	jusqu'à 5.50	120	jusqu'à 165
	Dîner (repas principal)	13.00	jusqu'à 16.00	390	jusqu'à 480
	Souper	10.00	jusqu'à 11.50	300	jusqu'à 345
		27.00	jusqu'à 33.00	810	jusqu'à 990
<b>Logement</b>	Chambre, participation au loyer (chauffage compris)			250	jusqu'à 800
	Charges, frais domestiques <sup>1</sup>			80	jusqu'à 130
	Travaux de rangement et de nettoyage			300	jusqu'à 450
<b>Linge</b>	Lessive et repassage			180	jusqu'à 240
				<b>1'620</b>	<b>jusqu'à 2'610</b>

**Le forfait pour les repas** ne comprend pas les boissons alcoolisées et les repas pour les invités. Suppléments pour régime diététique selon les besoins.

**Les frais de logement** sont définis selon les frais effectifs pour la chambre, la part de la maison ou de l'appartement, les exigences et besoins des personnes âgées ou des retraité-e-s et la charge de travail.

**La charge de travail pour les retraité-e-s est très variable** Des soins simples sont calculés en supplément à CHF 24.– à CHF 30.– par heure. La contribution personnelle de membres de la famille et d'amis ne peut pas être saisie en chiffres et, pour cette raison, n'est pas prise en compte dans les présentes lignes directrices. Pour un conseil personnalisé et des calculs de pension personnalisés, veuillez vous adresser à l'un de nos centres de conseil. Pour un règlement par écrit, un **contrat de soin et de prise en charge** est disponible chez Pro Senectute ([www.prosenectute.ch](http://www.prosenectute.ch)).

<sup>1</sup> Charges, frais domestiques = électricité, eau, abonnement ligne fixe, Internet, TV, Serafe, assurance ménage, journaux, produits nettoyants, articles de toilette généraux, frais d'élimination des déchets

#### Explications et informations quant aux lignes directrices 2019/2020

Ces chiffres sont des moyennes nationales. Ils ont été obtenus à partir des statistiques fédérales et des portails de comparaisons correspondants et reposent en partie sur les valeurs empiriques des conseillers et conseillères en budget de l'association faîtière Budget-conseil Suisse.

Il peut y avoir des variations considérables entre les régions et les cantons (en particulier concernant les loyers, les impôts et les caisses maladie), qui ne peuvent donc pas être prises en compte.

Les exemples de budget présentent les principaux postes de dépenses mais ne constituent pas un budget personnel.

Pour les classes de revenus inférieures, le minimum vital fixé par la législation relative à l'aide sociale sert de référence.

Le montant des impôts dépend de l'activité (temps partiel ou temps plein, 13<sup>e</sup> mois, primes) et, pour les personnes seules avec enfant(s), du montant de la pension alimentaire. Les dépenses variables (prévoyance, frais de santé, frais de garde extra-familiale, frais professionnels, etc.) ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Le coût du logement représente environ un quart du revenu mensuel net. Dans les faits, les ménages peuvent consacrer jusqu'à un tiers de leurs revenus au logement. Selon les cas, il est recommandé de réfléchir à des solutions alternatives de logement (collocation ou chambre meublée par exemple) afin d'adapter le coût du loyer au budget global.

Pour ce qui concerne la prime d'assurance-maladie, le montant est calculé pour une assurance de base selon la LAMal, sans couverture accident (sauf pour les enfants). Aucune réduction de prime individuelle n'a été prise en compte. Il convient d'examiner au cas par cas s'il est possible d'obtenir une réduction, ce qui permettrait d'alléger le budget.

Le poste des dépenses liées à la nourriture et aux boissons non alcoolisées ne comprend pas les boissons consommées au restaurant, la réception d'invités ni les boissons alcoolisées.

Concernant les réserves relatives aux frais de santé, le budget repose sur une franchise minimale de CHF 300.– pour les adultes et de CHF 0.– pour les enfants.

Quant aux frais de déplacement en transports publics, nous avons procédé à une comparaison des tarifs de plusieurs réseaux. En pratique, les prix augmentent chaque année. Les montants pris en compte correspondent à ce qui suit:

- Personne seule: Abonnement aux transports publics; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Couple: Personne active: Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Partenaire: Demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Familles: Personne active: Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Partenaire: Demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- PLUS: CHF 10.– supplémentaires par enfant pour la carte Junior et quelques trajets
- Personnes seules avec enfant(s): Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- 

L'indemnité de travail est calculée sur la base d'une à une heure et demie de travail par jour. Les chiffres d'Agridea et de l'ESPA servent de référence.

Les institutions souhaitant commander des directives sans filigranes à des fins commerciales payantes peuvent contacter l'association faîtière Budget-conseil Suisse à l'adresse suivante: [info@budgetberatung.ch](mailto:info@budgetberatung.ch)